

exploitation par l'État, système rationnel et profitable, à l'adoption duquel s'oppose seulement l'évidente impossibilité de trouver, dans les ressources publiques, les moyens de fournir à l'énorme augmentation de dépenses que ce système imposerait.

Pour résumer les conséquences désastreuses qui résulteraient de l'application du système de fermage, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer ici l'opinion exprimée, sur cette question importante, par M. le comte Daru, rapporteur de la commission chargée, par la Chambre des Pairs, d'examiner le projet de loi sur les chemins de fer du Nord. Cet honorable pair termine en ces termes une appréciation pleine de justesse et de clarté sur le système du fermage :

« Limiter trop la jouissance d'un chemin de fer, c'est méconnaître complètement les conditions organiques d'existence qui doivent être données à une compagnie, si l'on veut qu'elle fasse un bon service.

« L'intervention de l'industrie privée, en matière de travaux publics, n'est raisonnablement acceptable que dans les formes qui rendent son concours utile et fécond, savoir : l'apport d'un gros capital pour que les concessionnaires soient intéressés à appliquer leur intelligence à leur gestion, et un certain avenir pour qu'ils ne vivent pas au jour le jour, et qu'ils soient conduits à améliorer sans cesse les moyens de circulation qui leur sont remis.

« C'est une chimère, selon nous, que de vouloir à la fois obtenir tous les avantages de l'exploitation par les compagnies, et ceux de l'exploitation par l'État. Il faut choisir : ou bien repousser l'industrie privée, ou bien lui ouvrir un champ assez vaste pour qu'elle puisse y déployer ses forces et lui donner une tâche qu'elle ait intérêt à bien remplir.

« Nous repoussons donc formellement la pensée des courts fermages. »